

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 15 MARS 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Délégués Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Délégué Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. Michel VEUNAC, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. PAUL-DEJEAN, BRISSON, Mme DURRUTY, MM. Jacques VEUNAC, LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUEYTS, Mme LANNEVERE, M. SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. GRENADE à M. BOROTRA ; M. PAUL-DEJEAN à M. CÉLAN ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; Mme DURRUTY à Mme CASTEL ; M. LAFITE à Mme CONTRAIRES.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 8 - RESSOURCES. FINANCES.
BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur BOROTRA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les masses globales du projet de budget primitif 2010 du budget principal, incluant la reprise des restes à réaliser et des résultats 2009, sont les suivantes (en €) :

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	112 398 625,12	112 398 625,12
Fonctionnement	84 784 183,00	84 784 183,00
Total	197 182 808,12	197 182 808,12

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le

Publié le


16 MARS 2010

16 MARS 2010



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,


Pierre GRENADE

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes réelles de la section de fonctionnement

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement pour 2010, réparties par grand type, sont les suivantes :

Rec de fonct €	BP 09	Total Voté 09	Prop° BP 2010
Fiscalité dotations et comp°	53 122 564	53 724 494	54 528 553
TEOM	15 685 409	15 860 558	16 216 550
Dot intercom + dot touristique	8 701 040	8 741 059	8 904 680
Recettes OM	1 958 565	2 500 515	1 962 915
Div droits, subv, rmbsts	626 861	745 415	1 150 057
Reprise de provisions	1 266 598	1 266 598	150 000
Zones d'activités	29 676	0	28 261
Abattoirs	251 732	280 732	250 627
Rmbsts personnel	183 500	153 500	188 050
Ecole art et ESA	291 340	305 395	379 275
Produits dette (swap)	0	0	29 000
Total recettes réelles	82 117 285	83 578 266	83 787 968

Les prévisions de recettes réelles du budget primitif 2010 font apparaître une évolution de + 2,0 % par rapport au budget primitif 2009.

Fiscalité, dotations et compensations

Suivant le schéma établi lors des orientations budgétaires, la Communauté perçoit en 2010 une compensation relais qui constitue le dispositif transitoire avant application effective de la refonte fiscale prévue par la loi de finances pour 2010.

Cette compensation relais sera égale pour la Communauté au produit issu du taux de taxe professionnelle (TP) 2009, soit 22,93 %, appliqué aux bases théoriques de TP 2010.

Les bases nettes théoriques de TP s'élèvent en 2010 à 163,764 M€, après 159,142 M€ en 2009 et 150,652 M€ en 2008. La progression, qui s'établit à 2,90 %, se trouve nettement ralentie, après 5,6 % en 2009 et 4,3 % en 2008.

Le produit ainsi obtenu s'établit à 37,551 M€.

La compensation relais est augmentée du produit des bases de CFE de l'année 2010 (40,755 M€) par l'écart positif entre le taux relais de CFE à voter et le taux de TP 2009, auquel est appliqué le coefficient de 0,84.

Compte tenu des limites à l'augmentation du taux relais de CFE, le taux maximum s'établit à 23,18 % (+1,07 % par rapport au taux de TP 2009).

Le produit supplémentaire s'élève ainsi à 0,086 M€, soit une compensation relais totale de 37,637 M€.

...

Le reversement conventionnel de taxe professionnelle de la Ville de Bidart au titre de la Technopole Izarbel est pris en compte à hauteur de 0,120 M€.

Le produit prévu par la loi SRU au titre du logement social s'élève à 0,252 M€.

Les compensations de taxe professionnelle (premier abattement salaires, abattement de 16 %, réduction pour création d'établissement et compensation pour la suppression progressive de la part recettes) poursuivent leur baisse. Elles ont été évaluées à 0,980 M€ compte tenu de la non connaissance du montant de la compensation pour réduction pour création d'établissement à la date du bouclage.

La dotation de compensation, intégrée dans l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement mais traitée à part dans cette présentation car compensant la suppression de la part salaires dans la TP, est égale à 15,540 M€ (+ 0,3 %).

Dotation d'intercommunalité et dotation touristique

La dotation d'intercommunalité devrait s'élever à 8,113 M€, soit une progression de 2,5 % par rapport au montant 2009 compte tenu des chiffres de la population DGF 2007, en hausse de 2775 habitants avec la prise en compte du chiffre actualisé des résidences secondaires.

La dotation touristique est égale à 0,791 M€ (+0,3 %).

Déchets ménagers

Les recettes propres du service devraient s'élever à 1,963 M€ : 0,850 M€ pour la redevance spéciale, 0,208 M€ pour la reprise des produits triés, 0,480 M€ pour le programme éco-emballage incluant le soutien aux ambassadeurs du tri, 0,089 M€ pour les divers remboursements, subventions ou ventes, 0,336 M€ pour le remboursement de la dette de l'usine de Bacheforès par Bil Ta Garbi.

Le taux de TEOM est maintenu en 2010 à son niveau de 2009, soit 10,10 %, équivalant à un produit prévisionnel de 16,216 M€.

Autres recettes

Il s'agit des droits, subventions, participations, remboursements reçus par la Communauté d'Agglomération.

On retrouve des recettes courantes :

- remboursements de charges du personnel mis à disposition ou en arrêt de travail ;
- loyers et redevances d'occupation, notamment des abattoirs et salles de découpe ;
- participation de la caisse d'allocations familiales et des bénéficiaires à la gestion des terrains des gens du voyage ;
- produits (droits d'inscription, stages) et subventions pour l'activité de l'école d'art et de l'école supérieure d'art ;
- produit des travaux de branchement pour les eaux pluviales.

Ainsi que des éléments nouveaux, ponctuels ou exceptionnels :

- subventions de fonctionnement concernant les études énergétiques, les études d'urbanisme et d'habitat, le plan de déplacements entreprise ;

...

- participation des agents à l'action sociale ;
- reprise de la provision Société Bayonnaise des Viandes ;
- écritures de liquidation sur TVA ;
- remboursements d'assurance tempête Klaus et tous risques chantier Halle d'Iraty ;
- rachats de charges par le budget zones avec l'ouverture des nouvelles zones.

1.2 Recettes d'ordre de la section de fonctionnement

Elles s'élèvent à 0,996 M€, pour le transfert au compte de résultat de certaines subventions d'équipement reçues.

2. DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 Dépenses réelles de la section de fonctionnement

Le récapitulatif du voté 2009 et du projet de budget primitif pour l'exercice 2010 par grands groupes de dépenses réelles est le suivant :

Dép de fonct €	BP 09	Total Voté 09	Prop° BP 2010
Rvsts aux communes	19 565 683	19 565 683	20 072 281
Ticket modérateur			87 574
Subventions / Part	16 338 547	16 282 121	16 677 867
Gestion des déchets	11 666 164	11 016 114	11 384 598
Personnel - élus	9 945 809	9 935 809	10 771 000
Gestion, impôts, ch externes	3 579 379	3 771 259	4 082 747
Provisions	0	63 000	199 000
Zones d'activités	20 000	20 000	20 500
Charges financières	4 118 200	4 007 180	4 038 162
Pluvial	1 301 250	1 301 250	1 385 000
Dépenses imprévues	0	20 000	450 000
Total dépenses réelles	66 535 032	65 982 416	69 168 729

Les prévisions budgétaires évoluent de 4,0 % par rapport au budget primitif 2009.

Les reversements aux communes

La dotation de solidarité communautaire calculée est de 5,919 M€, soit + 0,407 M€ / + 7,4 % par rapport à 2009, compte tenu de la progression des bases théoriques de taxe professionnelle. Ce chiffre sera peut être amené à évoluer légèrement en fonction du montant exact des allocations compensatrices de taxe professionnelle, non connu à la date de bouclage. Le reversement d'une partie du prélèvement loi SRU s'élève à 0,099 M€. L'attribution de compensation se monte à 14,054 M€.

Subventions et participations

Il s'agit ici des subventions de fonctionnement, contingents et participations, hors gestion des déchets (Syndicat Bil Ta Garbi et organismes H.L.M.). Les concours sont listés dans le rapport sur l'attribution de subventions et de participations pour l'année 2010.

Les évolutions les plus remarquables concernent le syndicat mixte des transports en commun et les subventions au GIP DSU, notamment pour le PLIE, tandis que la contribution incendie diminue compte tenu du dispositif exceptionnel de lissage mis en place en 2009 et dégressif sur 4 ans.

...

Gestion des déchets

En matière de gestion des déchets, les charges directes de fonctionnement (hors personnel) augmentent par rapport au BP2009 de 0,197 M€ et la participation à Bil Ta Garbi baisse de 0,464 M€.

Des charges supplémentaires sont prévues pour les achats de sacs poubelles, les prestations de maintenance relatives aux bacs et conteneurs enterrés, le traitement des lixiviats de la décharge, le fonctionnement du garage, diverses fournitures et outils de communication, tandis que le terme fin avril 2010 du marché de collecte des conteneurs enterrés entraîne une baisse des prestations de services.

La contribution prévisionnelle au syndicat Bil Ta Garbi suit la diminution de l'annuité de la dette rattachée à l'usine de Bacheforès et la baisse de l'estimation des tonnages à éliminer (ordures ménagères résiduelles et déchets encombrants, gravats, bois, déchets verts).

Charges de personnel et indemnités des élus

Les charges de personnel sont en augmentation significative avec l'habituelle composante glissement vieillesse technicité, l'effet année pleine de la charge des recrutements 2009 (transports, développement, communication), des recrutements en 2010 principalement en collecte des déchets avec la création de six emplois dans le cadre de la reprise en régie de la collecte des conteneurs enterrés et d'un emploi d'agent de maîtrise, une enveloppe spécifique pour l'évolution du dispositif d'action sociale et du régime indemnitaire.

Gestion des services, impôts, charges externes, provisions

La croissance des charges de gestion s'explique principalement par les études budgétées dans le domaine des NTIC, des déplacements et des transports : plan de déplacements entreprise, plan vélo, études juridiques et de circulation.

0,199 M€ sont inscrits au titre des provisions pour charges et litiges.

Dettes et trésorerie

Les charges financières incluent les intérêts de la dette (y compris opérations de couverture de taux et variation des intérêts courus non échus) et de la ligne de trésorerie ainsi que les frais de portage des acquisitions de l'EPFL.

Elles sont globalement quasi stables par rapport au budget 2009 : la part d'encours à taux monétaires et la ligne de trésorerie bénéficient d'une orientation encore favorable des taux monétaires.

Pluvial

Les charges de pluvial progressent compte tenu de l'effort sur l'entretien des fossés et ruisseaux.

2.2 Dépenses d'ordre de la section de fonctionnement

Hors virement, ces opérations d'ordre s'élèvent à 6,239 M€ et concernent la dotation aux amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement versées.

En sus, le virement à la section d'investissement se monte à 9,376 M€.

3. RESULTAT D'EXPLOITATION 2009

L'affectation du résultat d'exploitation 2009 ne prévoit pas de report à nouveau de tout ou partie de l'excédent de fonctionnement mais son affectation intégrale en réserves.

...

4. EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au regard de ces propositions, on peut déterminer la capacité d'autofinancement qui s'élève à 14,619 M€, soit un niveau inférieur à celui du budget primitif 2009. Toutefois, en excluant du budget primitif 2009 la reprise de la provision sur le SDIS (1,234 M€), le niveau d'autofinancement est en légère progression.

En euros	BP 09	Total Voté 09	Prop° BP 2010
Dép réelles	66 535 032	65 982 416	69 168 729
Recettes réelles	82 117 285	83 578 266	83 787 968
Épargne brute	15 582 253	17 595 850	14 619 239

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT HORS RESTES A REALISER

1.1 Dépenses réelles de la section d'investissement

Par grands domaines, et hors restes à réaliser 2009, les propositions en matière d'investissement sont les suivantes :

Dép inv €	Prop° BP 2010
Dette / participations	8 214 500
PPI inv hors décharge	1 448 954
PPI fonds de concours	6 622 750
Pluvial	3 156 350
Dvt urbain y compris foncier	8 566 386
Projets déplacements et mobilité	2 640 050
Gens du voyage	300 000
Patrimoine et infrastructures	3 555 289
Subv et Av budget zones	3 516 378
Dév.Eco	-7 056
Gestion des déchets	786 000
Autres subv d'équt / divers	1 721 672
Gestion services/divers	460 154
Total dépenses réelles	40 981 427

Hors dette et besoin de financement des zones d'activités, les crédits d'investissement s'élèvent à 29,251 M€.

Les opérations libellées PPI en maîtrise d'ouvrage communautaire incluent les opérations en AP/CP de la Halle d'Iraty, Technocité, plaine d'Ansot, les Rocailles ainsi que des crédits pour l'université de la Nive (solde maîtrise d'œuvre et consolidation du talus).

Les fonds de concours PPI concernent les crédits nouveaux pour les opérations Cité du Surf, Patinoire, Place de la Bécasse, Musée de la Mer, complexe aquatique de Sainte Croix, plateau de l'Atalaye, terrains de sport de La Floride, Quai des corsaires, restaurant universitaire de Montauray, agriculture biologique à Ansot, aménagements cyclables.

Les crédits pour le pluvial s'élèvent à 3,156 M€, hors foncier inclus dans la ligne développement urbain.

...

Les crédits gérés par la Direction du Développement Urbain se montent à 8,566 M€, dont études et travaux 1,018 M€, acquisitions foncières et remboursement de capital à l'EPFL 6,848 M€, aides à la pierre et aux offices de l'habitat 0,699 M€ compte tenu de la mise en place des autorisations de programme correspondantes et des restes à réaliser.

Les études et travaux en matière de déplacements et mobilité englobent 2,193 M€ au titre du TCSP, avec mise en œuvre d'une AP pour la maîtrise d'œuvre, et 0,447 M€ pour divers travaux d'accessibilité.

3,555 M€ sont proposés pour les opérations gérées par la Direction du Patrimoine et des Infrastructures. Les actions les plus remarquables concernent la voirie d'intérêt communautaire et le pont Henri Grenet, les épis plages d'Anglet, des travaux au centre technique de l'environnement, sur le bâtiment de Saint Crouts et la villa des Rocailles, le chenil de Bacheforès, des mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Les 0,786 M€ de la ligne Direction de l'Environnement (gestion des déchets) concernent l'achat de conteneurs de collecte sélective, de matériel roulant, d'équipements et divers travaux de conteneurs enterrés et sur la décharge.

Les autres fonds de concours et diverses dépenses hors gestion des services incluent les études de requalification du boulevard du BAB, le pôle territorial de formation (AP existante), les parkings relais, la subvention aux compagnons du Tour de France et pour les zones d'habitat (AP créée), le fonds de concours au budget du CFA.

Enfin, la gestion des services concerne principalement les études, matériels et logiciels en matière de téléphonie et d'informatique, outre certains équipements spécifiques aux services, pour un total de 0,460 M€.

Dette et zones d'activités

Hors opérations particulières sur emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie, le remboursement en capital de la dette devrait atteindre 8,214 M€, soit un niveau supérieur à celui de 2009 (7,879 M€ mandatés).

13,295 M€ sont en outre prévus au budget au titre des opérations sur emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie (remboursements temporaires éventuels du capital au chapitre 16 article 16449). Cette somme n'est pas portée dans le tableau d'équilibre présenté ici, puisqu'une recette équivalente est prévue.

Le besoin de financement du budget zones pour 2010 (avances et marginalement subventions à Donzacq et Aritxague) s'établit à 3,516 M€.

Le rapport sur le budget primitif 2010 des zones détaille la destination des avances.

1.2 Dépenses d'ordre de la section d'investissement

Hors opérations patrimoniales, elles sont égales aux recettes d'ordre de la section de fonctionnement, à savoir 0,996 M€ pour le transfert des subventions d'équipement reçues.

Les opérations patrimoniales s'élèvent à 15,228 M€ :

- transfert des avances versées au titre des opérations sous mandat 1,415 M€
- bascule des avances forfaitaires sur marchés 0,647 M€

...

- transfert des frais d'études suivis de réalisation 0,295 M€
- opérations sur emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie (constatation en fin d'année de l'éventuel capital remboursé par anticipation au chapitre 041 article 16441 en dépenses) 12,684 M€
- équilibre des opérations universitaires, comptabilisées en opérations sous mandat : 0,186 M€.

2. RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT HORS RESTES A REALISER

2.1 Recettes réelles de la section d'investissement

Les recettes réelles prévues pour la section d'investissement, hors restes à réaliser 2009 et affectation en réserves du résultat d'exploitation, incluant la capacité d'autofinancement, sont les suivantes :

Rec inv €	Prop° BP 2010
Cessions	4 405 000
Subv, déconsignations	3 576 964
FCTVA	1 766 524
Rmbst avances zones	867 896
CAF	14 619 239
Emprunt	15 745 804
Total recettes réelles yc CAF	40 981 427

Cessions d'actif

Le total des cessions prévues en 2010 s'élève à 4,405 M€, principalement pour des cessions de biens immobiliers aux villes de Bayonne et d'Anglet.

Subventions d'équipement et déconsignations

Les principales subventions prévues concernent la Halle d'Iraty, Technocité, les aides à la pierre et les travaux sur épis.

Remboursement d'avances et rachats du budget zones

La clôture prévue de la zone d'Aritxague et l'acquisition par le budget principal d'un terrain de la zone Bellevue Juzan permettront de rembourser à hauteur de 0,831 M€ une partie des avances consenties par le budget principal. Le solde est constitué de rachats d'études dans le cadre de la création des trois nouvelles zones.

Besoin de financement : emprunt

Le besoin de financement de la section d'investissement, à combler par emprunt, s'élèverait, compte tenu de l'autofinancement dégagé (ligne CAF) et avant prise en compte des restes à réaliser 2009, à 15,745 M€.

Ce montant constitue le besoin de financement des crédits d'investissement 2010.

13,295 M€ sont prévus au titre des opérations sur emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie (pour remobilisation éventuelle du capital au chapitre 16 article 16449 en recettes). Ce montant ne figure pas dans les masses présentées ici puisqu'une dépense équivalente est prévue.

2.2 Recettes d'ordre de la section d'investissement

Hors opérations patrimoniales, les recettes d'ordre de la section d'investissement correspondent aux dépenses d'ordre de la section de fonctionnement : amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement et fonds de concours versés, virement de la section de fonctionnement.

Les recettes des opérations patrimoniales sont identiques aux dépenses.

3. REPRISE DES RESULTATS ET RESTES A REALISER 2009

Seront repris sur la section d'investissement, compte tenu de la prévision d'affectation :

- le solde d'investissement : - 24 551 655,40 €
- le résultat de fonctionnement affecté en réserves : 15 282 089,12 €
- les restes à réaliser en dépenses : 17 346 411,26 €
- les restes à réaliser en recettes : 26 645 746,00 € dont 21,400 M€ d'emprunts.

L'affectation en réserves et l'équilibre des restes à réaliser viennent diminuer de 29.768,46 € le besoin d'emprunt nouveau. L'emprunt d'équilibre s'élève donc à 15,716 M€.

III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil Communautaire est invité à voter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2010, selon le document budgétaire joint.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
Numéro de l'acte	103
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.1 - Decisions budgetaires
Objet de l'acte	Budget primitif 2010. Budget principal.
Statut de la transmission	8 - Reçu par MININT
Identifiant unique de télétransmission	064-246400030-20100315-103-DE
Date de transmission de l'acte	16/03/2010
Date de réception de l'accuse de réception	16/03/2010